



COMMUNE DE CAZILHAC

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre du mois d'octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Cazilhac, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Toni CARVAJAL, Maire.

Présents : Toni CARVAJAL, Didier COSTE, Grégory MAURY, Henri SYLVESTRE, Véronique MEUNIER, Ginès GONZALEZ, Florence RODRIGUEZ, Sandra PERRY, Thierry LATORRE, Cédric LECOINTRE

Procuration : Anne-Marie PIQUEMAL à Véronique MEUNIER, Marie-Josée ARRIBE CHABBERT à Henri SYLVESTRE, Laura JULIEN MARCH à Didier COSTE, Frédéric DUFOSSE à Grégory MAURY, Sandrine LOSTAL à Thierry LATORRE, Frédéric CAUMEIL à Florence RODRIGUEZ, Claudine ZAKREWSKI à Cédric LECOINTRE

Absente : Dorine BARRIER, Laurence CHANTELLOT

Secrétaire de séance : Véronique MEUNIER

Date de la convocation : 17 octobre 2025

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 23 septembre 2025 qui est approuvé à l'unanimité puis il est passé à l'ordre du jour.

1 – CARCASSONNE AGGLO : APPROBATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE POUR LA PERIODE 2025 /2027 – POUR : 17

Carcassonne Agglo a souhaité initier une politique éducative pour les enfants âgés de 0 à 17 ans du territoire par la signature d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT).

Cette volonté vise à fédérer les acteurs éducatifs, sociaux, culturels et sportifs autour d'une vision commune de l'éducation, en s'appuyant sur une démarche de co-construction impliquant élus, techniciens, et usagers.

Le projet doit permettre de lutter contre les inégalités éducatives, sociales et territoriales, de répondre aux besoins des usagers (enfants et familles), de fédérer les différents acteurs du territoire, de donner un sens commun à l'action éducative, et de professionnaliser les agents.

Ces enjeux se traduisent par dix ambitions qui doivent favoriser la construction personnelle de l'enfant, son épanouissement et le vivre-ensemble.

Ce projet éducatif de territoire sera expérimenté, pour la période 2025 – 2027 sur les territoires suivants :

- Cabardès
- Nord Carcassonnais
- Haut Minervois
- Carcassonne
- Sud Carcassonnais

La volonté de Carcassonne Agglo est de pouvoir couvrir l'ensemble du territoire en septembre 2027.

Cet engagement sera cosigné par l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, Carcassonne Agglo et les 83 communes du territoire.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le projet éducatif de territoire tel qu'exposé pour la période 2025/2027, document synthétique consultable auprès du secrétariat général de la commune,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le PEDT ainsi que toute pièce afférente.

2 – CARCASSONNE AGGLO : AFFECTATION DU FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL 2025 – POUR : 17

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Carcassonne Agglo perçoit chaque année le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.). Ce fonds de concours est destiné à financer des projets d'investissements communaux.

Le FPIC attribué par Carcassonne Agglo à la commune s'élève pour 2025 à 30 062 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter le FPIC 2025 à l'opération « Aménagement du cœur du village – tranche 2 ». Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'affecter le F.P.I.C. à l'opération ci-dessus mentionnée « Aménagement du cœur du village -tranche 2 »,
- Demande à Monsieur le Maire d'effectuer les opérations nécessaires au versement du FPIC 2025.

3 – CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE ET DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR, DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DU CONSEIL REGIONAL – PHASE 2 – POUR : 15 – ABSTENTION : 02

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de construction du complexe qui comprendra un centre technique, un boulodrome, une salle de boxe et de musculation et une maison des associations.

La première phase du projet débutera d'ici la fin de l'année.

Monsieur le Maire propose de déposer un nouveau dossier de subvention en vue de poursuivre les travaux.

La phase 2 des travaux comprendra :

1 - Enveloppe du bâtiment :

Zone boulodrome : 37 500 € HT

Le dallage, l'enduit sur le mur séparatif avec le centre technique, les menuiseries extérieures.

Local cellules associatives : 162 500 € HT

Le dallage, l'enduit du mur extérieur, les menuiseries extérieures.

2 – Aménagements intérieurs

Zone centre technique et local associatif : 112 500 € HT

Le cloisonnement, les menuiseries intérieures, la plomberie, le chauffage, l'électricité, le revêtement de sol et la peinture.

Zone boulodrome : 65 000 € HT

L'aire de jeux, le cloisonnement, les menuiseries intérieures, la plomberie, le chauffage, l'électricité, le revêtement de sol et la peinture.

3 – Aménagements extérieurs : 90 000 € HT

La zone de stationnement et l'aire de manœuvre et de livraison.

4 – Divers et imprévus : 10 000 € HT

5 – Honoraires architecte + bureau d'études : 47 000 € HT

Le montant total des travaux HT et des frais annexes s'élève à 524 500 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve la phase 2 du projet pour un montant de 524 500 € HT (travaux + maîtrise d'œuvre),
- Dit que ces travaux seront réalisés en trois tranches,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de la Préfecture au titre de la DETR.

4 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYADEN POUR LA RENOvation DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – POUR : 17

Monsieur le Maire propose au conseil municipal un programme de rénovation de l'éclairage public de la rue de la Roque, de la rue des Perdigals et de la rue du Sol. Ce programme consiste à changer les luminaires vétustes sur façade ou sur poteau par des luminaires équipés de lampes basse consommation.

Monsieur le Maire a demandé un devis à l'entreprise Robert. Le montant des travaux s'élève à la somme de 26 352,20 € HT soit 31 622,64 € TTC. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de rénovation et de mise en conformité de l'éclairage public de la rue de la Roque, de la rue des Perdigals et de la rue du Sol pour un montant de 26 352,20 € HT soit 31 622,64 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Syaden.

5 – DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE A DEMANDER A L'ASSOCIATION DU GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DES ABEILLES DE L'AUDE LE REVERSEMENT DE LA SUBVENTION SUITE AUX PAIEMENTS DES TRAVAUX PAR LA COMMUNE – POUR : 17

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de conclure une convention entre la commune et le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de l'Aude (GDSA).

Le GDSA a été lauréat du budget participatif du Département de l'Aude en 2024. Le projet de l'association consiste en la création d'une miellerie. Cette miellerie sera réalisée dans le cadre des travaux de construction du centre technique portés par la commune.

Les travaux seront payés par la commune. A l'issue de ces travaux, le remboursement sera demandé à l'association dans la limite du montant de la subvention soit 75 000 €. Un titre de recettes sera émis par la commune à l'encontre de l'association au compte 1328.

6 – DEMANDE DU SYNDICAT DU LOTISSEMENT LES JARDINS D'APPOLINE : RETROCESSION A LA COMMUNE DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT – DU BASSIN DE RETENTION ET DE LA POMPE DE RELEVAGE – POUR : 15 – ABSTENTION : 02

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur Renaud Maury, Président de l'association syndicale du lotissement les jardins d'Apolline.

Les aménagements du lotissement étant terminés, Monsieur Renaud Maury demande l'intégration dans le domaine communal des parcelles suivantes :

Section	N° de Plan	Contenance
AK	145	3 a 86 ca
AK	146	6 a 09 ca
AK	155	9 a 27 ca
AK	156	9 a 00 ca

La rétrocession comprendra également le bassin de rétention et la pompe de relevage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'acquérir les parcelles mentionnées ci-dessus,
- Dit que la vente sera conclue pour l'euro symbolique,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte notarié.

7 - OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SYNDICAT DE CHASSE DE CAZILHAC – POUR : 17

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Yves Autier, Président du Syndicat de Chasse.

Afin de faire face à des frais imprévus : accidents de chasse, frais d'enquête publique pour la création d'une ACCA, Monsieur Autier sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement de la somme de 1 000 € au profit de l'association de chasse.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée 19 h.